



# RAPPORT D'ÉVALUATION SUR LES DONNÉES RELATIVES À LA MIGRATION EN GUINÉE



Foreign, Commonwealth  
& Development Office



**IOM**  
UN MIGRATION

GLOBAL MIGRATION  
DATA ANALYSIS CENTRE

Les rapports d'évaluation des données de ce type sont préparés par le Global Migration Data Analysis Centre (GMDAC) de l'OIM, en étroite consultation avec différentes parties prenantes dans chaque pays, et en coopération avec le bureau pays de l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) en Guinée.

Ce rapport a été préparé par Kenza Aggad, Irene Schöfberger, Marzia Rango, Norra Makaka Mubelo et Myriam Cherti.

Le GMDAC de l'OIM a vu le jour en 2015 afin de renforcer les données et d'améliorer les analyses des données sur les migrations internationales. Partant du constat que les données de qualité (fiables, contextualisées et actualisées) sont un facteur essentiel dans l'orientation de la gouvernance des migrations, l'objectif du centre est d'améliorer l'utilisation des données sur les migrations internationales pour appuyer la formulation de politiques migratoires adaptées et promouvoir une meilleure compréhension des questions migratoires.

Ce rapport n'a pas encore été approuvé par les services de publication de l'OIM.

# LISTE DES ACRONYMES

<b>ACLED</b>	Armed Conflict Location & Event Data Project - Projet de Données sur la Localisation et les Événements des Conflits Armés.
<b>BSD</b>	Bureau de Stratégie et de Développement.
<b>CCD</b>	Cadre de Coordination et de Dialogue.
<b>CDN</b>	Comité Directeur National.
<b>CEDEAO</b>	Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest.
<b>CER</b>	Communautés Économiques Régionales Africaines.
<b>CPMA</b>	Cadre de Politique Migratoire pour l'Afrique.
<b>CS</b>	Comité de Suivi.
<b>DCPAF</b>	Direction Centrale de la Police aux Frontières.
<b>DFID</b>	Department for International Development- Département du Développement International du Royaume-Uni.
<b>DGGE</b>	Direction Générale des Guinéens de l'Étranger.
<b>DNAS</b>	Direction Nationale de l'Action Sociale.
<b>DND</b>	Direction Nationale Décentralisation.
<b>DNEJ</b>	Direction Nationale de l'Emploi des Jeunes.
<b>DNGE</b>	Direction Nationale du Genre et Équité.
<b>FAO</b>	Food and Agriculture Organization - Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
<b>FCDO</b>	Foreign, Commonwealth and Development Office - Bureau des Affaires Étrangères, du Commonwealth et du Développement.
<b>GMDAC</b>	Global Migration Data Analysis Centre de l'OIM.
<b>IEP</b>	Institute for European Politics - Institut de Politiques Européennes.
<b>INS</b>	Institut Nationale des Statistiques.
<b>JRC</b>	Joint Research Centre - Centre Commun de Recherche.
<b>KCMD</b>	Knowledge Centre on Migration and Demography.
<b>MAEGE</b>	Ministère des Affaires Étrangères et des Guinéens de l'Étranger.
<b>MASPFE</b>	Ministère de l'Action Sociale, de la Promotion Féminine et de l'Enfance.
<b>MATD</b>	Ministère de l'Administration du Territoire et de Décentralisation.
<b>MENA</b>	Ministère de l'Éducation Nationale et de l'Alphabétisation.
<b>MIDWA</b>	Dialogue sur la Migration pour l'Afrique de l'Ouest.
<b>MJEJ</b>	Ministère de la Jeunesse et de l'Emploi des Jeunes.
<b>MPDE</b>	Ministère du Plan et du Développement Économique.
<b>MSPC</b>	Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile.
<b>OCDE</b>	Organisation de Coopération et de Développement Économiques.
<b>OCHA</b>	United Nations Office for the Coordination of Humanitarian Affairs - Bureau de la Coordination des Affaires Humanitaires.
<b>ODD</b>	Objectif de Développement Durable.
<b>OIM</b>	Organisation Internationale pour les Migrations.
<b>OIT</b>	Organisation Internationale du Travail.
<b>OMS</b>	Organisation Mondiale de la Santé.
<b>ONG</b>	Organisation Non-Gouvernementale.
<b>ONM</b>	Observatoire National des Migrations.
<b>ONU</b>	Organisation des Nations Unies.
<b>PMM</b>	Pacte Mondial pour les Migrations Sûres, Ordonnées et Régulières.
<b>PNM</b>	Politique Nationale de Migration.
<b>RCM</b>	Route Centrale Méditerranéenne.
<b>RGPH</b>	Recensement Général de la Population et de l'Habitation.
<b>SNDS 1</b>	Stratégie Nationale de Développement des Statistique 2009–2015.
<b>SNDS 2</b>	Stratégie Nationale de Développement des Statistiques 2016–2020.
<b>SSS</b>	Safety, Support and Solutions.
<b>UA</b>	Union Africaine.
<b>UN UNDESA</b>	Département des Affaires Économiques et Sociales des Nations Unies.
<b>UNESCO</b>	Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture.
<b>UNHCR</b>	Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés.
<b>UNICEF</b>	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance.
<b>UT</b>	Unité Technique.
<b>UTR</b>	Unités Techniques Régionales.

# TABLE DES MATIERES

LISTE DES ACRONYMES.....	3
Contexte.....	5
I. Le contexte des données migratoires en Guinée.....	6
II. Méthodologie.....	7
III. Principaux constats.....	8
1. Au niveau national.....	8
1.1. Politiques nationales, stratégies et groupes de travail sur les migrations.....	8
1.2. Coopération bilatérale et multilatérale en matière de migration.....	9
1.3. Efforts nationaux sur les données sur les migrations.....	10
1.4. Définitions nationales sur la migration.....	10
2. Les données liées à la migration en Guinée : sources et structures concernées.....	11
2.1. Aperçu de la disponibilité des données migratoires, des sources de données et du niveau de désagrégation.....	11
2.2. Défis en matière de collecte et gestion de données liées à la migration.....	13
IV. Recommandations préliminaires et besoins de formation.....	14
V. Conclusion.....	16
ANNEXES.....	17

# RENFORCEMENT DE CAPACITÉS DES GOUVERNEMENTS POUR L'ÉLABORATION DE POLITIQUES MIGRATOIRES BASÉES SUR DES DONNÉES FACTUELLES

## CONTEXTE

Travailler avec des données actualisées et de qualité sur la migration s'avère essentiel afin d'éclairer la prise de décision des politiques nationales et internationales ainsi, par voies de conséquences évaluer l'efficacité de celles-ci. Cependant, les données administratives existantes sur la migration dans les pays de la Route Centrale Méditerranéenne (RCM) sont encore insuffisantes et ne permettent pas toujours de prendre des décisions soutenues. La collecte et l'analyse de données telles que réalisées actuellement par les acteurs nationaux et internationaux peuvent être inégales, parcellaires et peu fiables. De plus, les données ne sont pas souvent désagrégées par variables de base telles que le sexe et l'âge et le partage de données à l'intérieur du pays et entre les pays peut être limité.

En outre, les données administratives existantes sur la migration dans les pays de la RCM sont souvent peu utilisées. Etant de qualité variable et dispersées dans différentes structures, elles sont difficiles à compiler, intégrer et comparer dans chaque pays et entre différents pays. Pourtant, les données administratives peuvent fournir des informations importantes sur les migrations, particulièrement quand elles sont utilisées conjointement avec d'autres sources de données.

Le volet *développement de capacités* du programme financé par la Grande Bretagne (FCDO) ; "Sécurité, soutien et solutions sur la Route Centrale Méditerranéenne" ; vise à **améliorer la collecte, l'analyse et l'utilisation de données pertinentes sur la migration- avec un accent sur les données administratives- afin d'informer des politiques migratoires basées sur des données factuelles**. Ce volet vise aussi à encourager l'intégration des questions migratoires dans les priorités et stratégies de développement nationales de cinq pays de l'Afrique de l'Ouest et du Nord : Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée, Maroc et Niger.

Le projet s'articule autour de quatre étapes basées sur une approche collaborative entre l'OIM et différentes parties prenantes nationales, traitant des données migratoires dans chacun des pays couverts par le projet, afin de s'assurer que le programme soit adapté au contexte national :

1. **Une évaluation nationale des données est réalisée par l'administration d'un questionnaire** discuté et rempli par les principaux utilisateurs et producteurs de données migratoires dans chaque pays au cours d'un atelier. Cet exercice permet de cartographier les données recueillies par les différentes entités impliquées dans l'évaluation et d'identifier les mesures à prendre pour améliorer la disponibilité et l'analyse des données.
2. **Une consultation nationale est organisée**, réunissant des producteurs et utilisateurs de données ainsi que des décideurs politiques et d'autres organisations pertinentes dans chaque pays pour discuter des projets de rapports d'évaluation, des recommandations qui y sont formulées, ainsi que des priorités en termes de renforcement des capacités liées aux données sur la migration.
3. **Une organisation et facilitation d'une formation ciblée sur les données, spécialement conçue pour s'adapter au contexte et aux besoins de chaque pays**, sur la base des résultats des rapports d'évaluation des données.
4. **Une communication et diffusion des données au niveau national** seront encouragées par la facilitation d'un dialogue régulier entre les producteurs et les utilisateurs de données pertinentes sur la migration. L'étape finale comprend également la production d'un rapport final de projet décrivant les activités et résumant les résultats des cinq pays ainsi que l'organisation d'un atelier visant à **promouvoir le dialogue et l'échange de bonnes pratiques entre les pays**.

Des rapports d'évaluation des données comme celui-ci sont préparés par le GMDAC de l'OIM, en étroite consultation avec les parties prenantes concernées dans chaque pays et en coopération avec le bureau pays de l'OIM en Guinée.

Le rapport explore l'état actuel des systèmes de collecte, de gestion et de diffusion des données migratoires en Guinée. Il accorde une attention particulière aux sources de données administratives, à la propriété des données et au partage de l'information entre les différentes entités gouvernementales du pays. Il fournit en outre des recommandations et identifie les besoins en matière de renforcement des capacités, suggérant un plan d'action pour répondre aux besoins à court, moyen et long terme, y compris dans le cadre du programme SSS financé par le FCDO.

Cette initiative s'inscrit dans le prolongement d'autres activités menées par le Gouvernement Guinéen et l'OIM pour renforcer le dispositif de collecte et de gestion des données sur la migration en Guinée.

## I. LE CONTEXTE DES DONNÉES MIGRATOIRES EN GUINÉE

Des données sur les migrations en temps opportun et de qualité sont essentielles à l'élaboration de politiques éclairées et à l'intégration des migrations dans les stratégies d'élaboration et de protection au niveau national, régional et mondial. Afin d'éclairer les politiques de migration et de développement appropriées dans des domaines tels que le travail, l'éducation, la santé ; ainsi que pour concevoir des interventions de protection et d'assistance pour les migrants dans des situations vulnérables, des données de qualité sur les immigrants et les émigrés sont nécessaires. L'importance d'améliorer la collecte, l'analyse et la gestion des données a récemment gagné une reconnaissance accrue en Guinée.

La Guinée est pour la plupart un pays d'origine, de transit et d'accueil. À la mi-2019, le stock de migrants internationaux<sup>1</sup> dans le pays était de plus de 120 000, soit 0,6 % de la population totale.<sup>2</sup> Au niveau national, les données relatives à la migration sont collectées sur la base de plusieurs sources dont le RGPH. D'après les données du RGPH 2014, dont le thème principal était Migration et urbanisation, les migrants internationaux représentaient 160 469 ; soit 1,5% de la population<sup>3</sup>. D'autres sources, qui seront présentées lors de ce rapport, viendraient aussi appuyer la collecte des données relatives à la migration en Guinée. Cependant, la collecte de ces données reste un défi. Dans ce contexte, les données migratoires sont nécessaires pour soutenir les priorités identifiées dans la Politique Migratoire Nationale de la Guinée ainsi que dans la Stratégie 2016-2020 pour l'élaboration des statistiques (SDS2)<sup>4</sup>. La SDS2 établit un cadre d'intervention dans le domaine de la statistique en Guinée, adopté après la révision du premier SDS couvrant la période 2011–2015. En outre, la Politique Migratoire Nationale de la Guinée a été approuvée à la suite de l'organisation d'un atelier en Janvier 2020, en cohérence avec le Plan National de Développement Economique et Social 2016-2020<sup>5</sup>, la Vision 2040<sup>6</sup> et les politiques sectorielles pertinentes. Lors des consultations, les participants ont souligné qu'un Plan National de Développement Economique et Social 2021-2025 est en cours d'élaboration et que celui-ci vient s'inscrire dans un processus de ciblage de questions clés au développement du pays, dont les questions migratoires.

Ces processus nationaux s'inscrivent dans le cadre des efforts régionaux et mondiaux plus vastes visant à améliorer la collecte, l'analyse et la gestion des données. En particulier, l'objectif 1 du Pacte Mondial pour des Migrations Sûres, Ordonnées et Régulières (PMM)<sup>7</sup>, le tout premier accord mondial sur la migration, est de « recueillir et d'utiliser des données exactes et désagrégées comme base de politiques fondées sur des données probantes ».

### OBJECTIF 1 du Pacte Mondial pour des Migrations Sûres, Ordonnées et Régulières :

« Collecter et utiliser des données précises et ventilées qui serviront à l'élaboration de politiques fondées sur la connaissance des faits ».

En outre, l'Objectif de Développement Durable (ODD) cible 17.18 appelle à ce que les données soient désagrégées par des caractéristiques de base, y compris le sexe, l'âge et le statut migratoire. Au niveau continental, l'Union Africaine (UA) a adopté le Cadre de Politique Migratoire pour l'Afrique (CPMA) qui a été étayé par un plan d'action décennal (2018–2027)<sup>8</sup>. Le CPMA fournit des lignes directrices concernant neuf domaines thématiques, à savoir la gouvernance des migrations, la migration et l'éducation de la main-d'œuvre, l'engagement de la diaspora, la gouvernance des frontières, les migrations irrégulières, les déplacements forcés, les migrations internes, la migration et le commerce et d'autres questions transversales. Il constitue en outre un cadre stratégique pour la gestion des migrations dans les États membres de l'UA et des communautés économiques régionales africaines (CER). Le plan d'action vise également à s'appuyer sur les travaux déjà en cours sur le continent et à faciliter une approche participative. En outre, le plan d'action reconnaît le rôle central que jouent les données désagrégées dans l'intégration des migrations dans les initiatives de politique et de développement. Au niveau régional, un plan d'action a été défini en 2017 par le Groupe de Travail Thématique sur les Statistiques et les Données Migratoires établi dans le cadre du Dialogue sur les migrations pour l'Afrique de l'Ouest (MIDWA)<sup>9</sup>.

<sup>1</sup> Les stocks internationaux de migrants sont des estimations du « nombre total de migrants internationaux présents dans un pays donné à un moment donné » (DD des Nations Unies, 2017:9).

<sup>2</sup> Département des Affaires Économiques et Sociales des Nations Unies (UNDESA), Stock international de migrants 2019, [www.un.org/en/development/desa/population/migration/data/estimates2/estimates19.asp](http://www.un.org/en/development/desa/population/migration/data/estimates2/estimates19.asp). Données extraites du Portail de données de migration, IOM GMDAC, disponible sur : [https://migrationdata-portal.org/?t=2019&cm49=324&i=stock\\_abs\\_](https://migrationdata-portal.org/?t=2019&cm49=324&i=stock_abs_).

<sup>3</sup> RGPH 2014, Institut National de la Statistique (INS), site web : [www.stat-guinee.org/](http://www.stat-guinee.org/).

<sup>4</sup> [www.stat-guinee.org/images/Publications/INS/autres/SNDS%202016-%202020\\_Version%20finale%20CNS%201.pdf](http://www.stat-guinee.org/images/Publications/INS/autres/SNDS%202016-%202020_Version%20finale%20CNS%201.pdf).

<sup>5</sup> Plan National de Développement Economique et Social : <https://pndesguinee.org/presentation>.

<sup>6</sup> <https://pndesguinee.org/images/documents/pndes/Vision-Guinee-2040.pdf>.

<sup>7</sup> [www.un.org/en/ga/search/view\\_doc.asp?symbol=A/RES/73/195](http://www.un.org/en/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/RES/73/195).

<sup>8</sup> Le Cadre de politique migratoire pour l'Afrique (CPMA), étayé par un plan d'action décennal (2018-2027) : <https://au.int/en/documents/20181206/migration-policy-framework-africa-mpfa>.

<sup>9</sup> Dialogue sur les migrations pour l'Afrique de l'Ouest <https://www.iom.int/midwa>



Des rapports d'évaluation des données comme celui-ci sont préparés par le GMDAC de l'OIM, en étroite consultation avec les parties prenantes concernées dans chaque pays et en coopération avec le bureau pays de l'OIM en Guinée. Le rapport explore l'état actuel des systèmes de collecte, de gestion et de diffusion des données migratoires en Guinée. Il accorde une attention particulière aux sources de données administratives, à la propriété des données et au partage de l'information entre les différentes entités gouvernementales du pays. Il fournit en outre des recommandations et identifie les besoins en matière de renforcement des capacités, suggérant un plan d'action pour répondre aux besoins à court, moyen et long terme, y compris dans le cadre du programme SSS financé par le DFID.

## II. MÉTHODOLOGIE

Cette évaluation vise à cartographier les données migratoires disponibles dans le pays, en particulier de sources administratives, et à formuler des recommandations visant à améliorer leur disponibilité, leur analyse et leur diffusion. Cette évaluation a été réalisée en adoptant une approche de méthodes mixtes qui a été conçue conjointement par l'OIM Guinée et GMDAC de l'OIM pour assurer la participation des parties prenantes aux différents stades dans une optique de durabilité de l'initiative.

Pour commencer, les utilisateurs et producteurs de données concernés ont été invités à un atelier à Conakry le 02 Juin 2019 (voir l'ordre du jour à l'annexe I). Les différentes parties prenantes invitées à l'atelier utilisent ou produisent des données directement ou indirectement liées à des aspects liés à la migration. Le choix de l'OIM de sélectionner ces parties prenantes s'est donc basé sur l'expérience de ces structures par rapport aux données sur la migration. Au début de l'atelier, le personnel de l'OIM a présenté le projet et ses différentes étapes, et a recueilli les premiers commentaires sur le processus proposé. Dans un deuxième temps, les intervenants ont été invités à remplir un questionnaire structuré, axé sur les aspects de la collecte, de l'analyse et du partage des données liées à la migration dans leurs ministères/unités respectifs (annexe II). Le questionnaire avait précédemment été élaboré conjointement par différents bureaux pays de l'OIM participant à l'initiative et le GMDAC, sur la base des besoins nationaux et des outils d'évaluation des données mis au point par la Division de Statistique de l'ONU. Le questionnaire comprenait les sections clés suivantes: a) le contexte de la collecte de données sur la migration en Guinée, b) les fonctions liées à la migration exécutées par le département/l'unité de chaque répondant, c) les bases de données et les systèmes d'enregistrement utilisés dans chaque département/unité, d) possibilité pour le département/unité du répondant de contribuer aux statistiques sur la migration, et e) suggestions du répondant sur la manière d'améliorer la qualité des données et statistiques sur la migration dans son département/son unité et son pays.



Participants à l'atelier d'évaluation des données, Conakry, 21 Juin 2019- OIM Guinée

Au total, dix questionnaires ont été remplis, un par département/unité gouvernemental(e) concerné(e). La liste des répondants est disponible à l'annexe III. Sur la base des informations recueillies lors de l'atelier d'évaluation des données, le GMDAC de l'OIM a rédigé une première version de ce rapport d'évaluation des données. Le rapport a ensuite été finalisé sur la base de discussions avec les parties prenantes nationales, y compris les représentants du gouvernement et d'autres organisations pertinentes (comme les agences partenaires et les ONG), lors des consultations nationales qui ont eu lieu le Mercredi 11 Novembre 2020.

Les utilisateurs nationaux de données et les producteurs participant au processus d'évaluation provenaient de la Direction Générale des Guinéens de l'Étranger (DGGE); la Direction Centrale de la Police aux Frontières (DCPAF); la Direction Nationale de l'Action Sociale (DNAS); la Direction Nationale- Décentralisation (DND) ; la Direction Nationale de l'Emploi des Jeunes (DNEJ); l'Institut Nationale des Statistiques (INS); le Bureau de Stratégie et de Développement (BSD); la Division Assistance Sociale et Résilience; la Direction Nationale du Genre et Equité (DNGE) ainsi que le Service National des Actions Humanitaires. A travers ces structures, les ministères suivants étaient représentés : le Ministère des Affaires Étrangères et des Guinéens de l'Étranger (MAEGE); le Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile (MSPC); Ministère de l'Action Sociale, de la Promotion Féminine et de l'Enfance (MASPFE); le Ministère de l'Administration du Territoire et de Décentralisation (MATD) ; le Ministère de la Jeunesse et de l'Emploi des Jeunes (MJE) ; le Ministère du Plan et du Développement Economique (MPDE) ainsi que le Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation (MENA).

### III. PRINCIPAUX CONSTATS

#### 1. AU NIVEAU NATIONAL

##### 1.1. Politiques nationales, stratégies et groupes de travail sur les migrations

Selon les structures gouvernementales qui ont répondu au questionnaire, une Politique Nationale de Migration (PNM) a été approuvée à la suite de l'organisation d'un atelier en Janvier 2020. La PNM a été développée dans le cadre du projet financé par l'UE et la CEDEAO, « Appui à la libre circulation et aux migrations en Afrique de l'Ouest » (FMM West Africa)<sup>10</sup>. La PNM vise à fournir un cadre complet sur la politique migratoire en Guinée, en cohérence avec le Plan National de Développement Economique et Social 2016–2020<sup>11</sup>, la Vision 2040<sup>12</sup> ainsi que les différentes politiques sectorielles mises en place.

La PNM comprend cinq priorités stratégiques, à savoir 1) la gestion des migrations et des frontières ; 2) le développement d'un plan de lutte contre la traite des êtres humains ; 3) les migrations forcées et les mineurs non accompagnés ; 4) la migration de main-d'œuvre ; ainsi que 5) la migration et le développement.

Dans chaque priorité, la nécessité d'améliorer la collecte, la gestion et l'analyse des données liées à la migration d'une manière coordonnée est soulignée comme un domaine d'intervention important. Le processus d'élaboration de la PNM a été élaboré par le Ministère des Affaires Etrangères et des Guinéens de l'Étranger (MAEGE), avec la participation d'autres ministères concernés travaillant sur les questions liées à la migration, telles que le Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile (MSPC), le Ministère de l'Administration du Territoire et de Décentralisation (MATD), ainsi que l'Institut National des Statistiques (INS).

Les structures répondantes ont également signalé l'existence d'une Stratégie Nationale de Migration 2020, ainsi que divers groupes de travail sur la migration. Cependant, lors des consultations, les parties prenantes ont souligné qu'il n'existerait pas une Stratégie Nationale de Migration mais plutôt une Stratégie régionale de plaidoyer de lutte contre la traite des personnes à des fins de travail forcé 2017-2022 (ICMPD, 2017). Selon les mêmes sources, un Comité Directeur National (CDN) et une Unité Technique (UT) travaillant sur la migration ont été mis en place au niveau national. Par ailleurs, six Unités Techniques Régionales (UTR) ont été créées au niveau régional et un Comité de Suivi (CS) au niveau préfectoral.

Outre les initiatives mentionnées ci-dessus, un processus menant à la création d'un Observatoire National des Migrations (ONM) a été lancé en Janvier 2020. Ce processus est dirigé par le MAEGE, avec le soutien de l'OIM. L'observatoire a été créé afin de faire face à un besoin croissant de produire des données précises liées à la migration et de développer des outils de prise de décision robustes pour promouvoir des politiques fondées sur des données probantes. Ainsi, son objectif est double : 1) produire et diffuser des données liées à la migration, ainsi que 2) créer un Cadre de Coordination et de Dialogue (CCD) sur les aspects liés à la migration, y compris les politiques migratoires.

D'un point de vue législatif, une structure répondante a mentionné la mise en place de la loi no. 9194/019/CTRN de 1994, sur les conditions d'entrée et de séjour des étrangers en République de Guinée.<sup>13</sup> Cette loi

<sup>10</sup> <https://fmmwestafrica.org/news/government-guinea-develops-national-migration-policy/>

<sup>11</sup> Plan National de Développement Economique et Social : <https://pndesguinee.org/presentation>

<sup>12</sup> <https://pndesguinee.org/images/documents/pndes/Vision-Guinee-2040.pdf>

<sup>13</sup> Loi No. L/9194/019/CTRN du 1994 portant sur les conditions d'entrée et de séjour des étrangers en République de Guinée, disponible sur : [www.oit.org/dyn/natlex/docs/ELECTRONIC/98736/117559/F1101336302/GIN-98736.pdf](http://www.oit.org/dyn/natlex/docs/ELECTRONIC/98736/117559/F1101336302/GIN-98736.pdf).



définit les conditions sous-jacentes à l'octroi de visas à court et long terme pour tous les étrangers. Pour conclure, les structures répondantes ont mis en évidence l'existence de divers processus visant à aborder les aspects migratoires en Guinée, conformément aux initiatives nationales, régionales et internationales de développement.

## 1.2. Coopération bilatérale et multilatérale en matière de migration

La Guinée est signataire de traités et accords adoptés au niveau mondial, continental et régional. Au niveau mondial, le pays est signataire du Pacte Mondial pour des Migrations Sûres, Ordonnées et Régulières (2018). La Guinée est aussi signataire de la Convention relative au Statut des Réfugiés (1951) ainsi que son Protocole (1967). La Guinée a en outre signé des traités sur des aspects spécifiques liés à la migration, tels que la Convention Internationale sur la Protection des Droits de tous les Travailleurs Migrants et des Membres de leurs Familles (1990), le Protocol contre le Trafic de Migrants par Voie Terrestre, Maritime et Aérienne ainsi que le Protocole relatif à la Convention des Nations Unies contre la Criminalité Transnationale Organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants (2000). En outre, la Guinée est signataire de la Déclaration des Droits de l'Homme (1948), comme le rappelle sa Constitution, qui fait également référence à l'émigration comme un droit fondamental (article 3)<sup>14</sup>. Outre les traités signés par la Guinée dans le cadre de la migration, le pays a également signé des traités concernant la protection de l'enfance, tels que la Convention des Droits des Enfants de 1989, qui a été ratifiée en 1990.

Au niveau continental, la Guinée a signé la Convention de l'Union Africaine (UA) régissant des aspects spécifiques des problèmes des réfugiés en Afrique (1969)<sup>15</sup> et, plus récemment, le Protocole du Traité instituant la Communauté Economique Africaine relative à la libre circulation des personnes, au droit de résidence et au droit d'établissement (2018)<sup>16</sup>.

Au niveau régional, la Guinée est membre de la Communauté Economique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et signataire du Protocole relatif à la Libre Circulation des Personnes, au Droit de Résidence et au Droit à L'établissement au Sein des États Membres de la CEDEAO (1979)<sup>17</sup>. Selon l'article 2 du Protocole, "les citoyens communautaires ont le droit d'entrer, de résider et de s'établir sur le territoire des États membres." Le pays a en outre signé les Protocoles supplémentaires de 1985, 1986 et 1990 qui statuent sur le code de conduite pour la mise en œuvre du protocole de libre circulation, le droit de séjour et le droit à l'établissement<sup>18</sup>.

Le pays a également signé des accords sur les migrations avec l'UE et bilatéralement avec certains de ses États Membres. Le cadre juridique de cette coopération est donné par l'article 13 de l'Accord de Cotonou (2000-2020), par la Stratégie Conjointe Afrique-UE (2007) et par le Partenariat Afrique-UE pour la Migration, la Mobilité et l'Emploi (2007). En 2017, la Déclaration conjointe UA-UE de Abidjan a fait de la migration et de la mobilité un domaine prioritaire de coopération. Au niveau interrégional, la Guinée est signataire du Plan d'action Conjoint de La Valette (2015) et membre du Processus de Rabat. La Guinée a également signé des accords bilatéraux, tels que avec l'Espagne (2006) et la Suisse (2011)<sup>19</sup>.

<sup>14</sup> Hamadou, A. 2018: La gestion des flux migratoires au Niger entre engagements et contraintes. La revue des droits de l'homme 14.

<sup>15</sup> Union Africaine, document disponible sur: <https://au.int/sites/default/files/treaties/36400-sl-OAU%20Convention%20Governing%20the%20Specific%20Aspects%20of%20Refugee%20Problems%20in%20Africa.pdf>

<sup>16</sup> Protocole du Traité établissant la Communauté économique Africaine relative à la libre circulation des personnes, au droit de séjour et au droit d'établissement, disponible sur : [https://au.int/sites/default/files/treaties/36403-treaty-protocol\\_on\\_free\\_movement\\_of\\_persons\\_in\\_africa\\_e.pdf](https://au.int/sites/default/files/treaties/36403-treaty-protocol_on_free_movement_of_persons_in_africa_e.pdf)

<sup>17</sup> Disponible sur: [https://documentation.ecowas.int/download/en/legal\\_documents/protocols/PROTOCOL%20RELATING%20TO%20FREE%20MOVEMENT%20OF%20PERSONS.pdf](https://documentation.ecowas.int/download/en/legal_documents/protocols/PROTOCOL%20RELATING%20TO%20FREE%20MOVEMENT%20OF%20PERSONS.pdf)

<sup>18</sup> Disponible sur: [https://documentation.ecowas.int/download/fr/legal\\_documents/protocols/Supplementary%20Protocol%20on%20the%20Implementation%20of%20the%202003%20Phase%20\(Right%20of%20Establishment\)%20of%20the%20Protocol%20on%20Free%20Movement%20of%20Persons,%20Right%20of%20Residence%20and%20Establishment.pdf](https://documentation.ecowas.int/download/fr/legal_documents/protocols/Supplementary%20Protocol%20on%20the%20Implementation%20of%20the%202003%20Phase%20(Right%20of%20Establishment)%20of%20the%20Protocol%20on%20Free%20Movement%20of%20Persons,%20Right%20of%20Residence%20and%20Establishment.pdf)

<sup>19</sup> [https://fmmwestafrica.org/wp-content/uploads/2017/02/en-A\\_Survey\\_on\\_Migration\\_Policies\\_in\\_West\\_Africa\\_EN\\_SOFT2nd.pdf](https://fmmwestafrica.org/wp-content/uploads/2017/02/en-A_Survey_on_Migration_Policies_in_West_Africa_EN_SOFT2nd.pdf)

### 1.3. Efforts nationaux sur les données sur les migrations

Bien qu'il n'ait pas une stratégie spécifique de données migratoires en Guinée, une Stratégie Nationale de Développement des Statistiques (SNDS 2) 2016–2020<sup>20</sup> a été élaborée. La SNDS 2 fait suite à la première Stratégie Nationale de Développement des Statistiques (SNDS 1) qui couvrait la période 2009–2015. En outre, le système national de la statistique est régi par la loi relative à l'organisation et la régulation des activités statistiques<sup>21</sup>. La mise en œuvre de cette loi est assurée par deux décrets et trois ordonnances<sup>22</sup>.

La loi relative à l'organisation et la régulation des activités statistiques identifie l'Institut Nationale de la Statistique (INS) comme structure technique et l'organe exécutif central du système statistique national. En outre, les services chargés de la compilation des données statistiques des ministères, ainsi que des organismes publics et para-publics sont chargés de recueillir, de traiter, d'analyser et de diffuser des informations statistiques sur leurs domaines d'activité. Toutes les structures répondantes ont effectivement identifié l'INS comme l'organisme gouvernemental central responsable de la collecte et de la gestion des données, y compris les données sur les migrations.

En plus de la stratégie de données et des lois ciblant la collecte, la gestion et la diffusion de données, un processus a récemment été lancé visant à créer un Observatoire National des Migrations (ONM). L'ONM s'apprête à traiter les données relatives aux migrations dans le cadre de processus nationaux et internationaux tels que le PMM. Bien que l'ONM soit dirigé par le MAEGE, l'initiative vise à réunir diverses parties prenantes travaillant sur les données relatives à la migration, telles que les chercheurs, les représentants du secteur public et les représentants du secteur privé, les organisations internationales et les ONG. Ce processus participatif se déroulera à travers le Cadre de Coordination et de Dialogue (CCD). L'organisation de l'observatoire, y compris la structure de gouvernance et l'orientation stratégique, n'a cependant pas encore été déterminée.

### 1.4. Définitions nationales sur la migration

La majorité des structures interrogées lors du questionnaire ont indiqué que la définition d'un immigrant et celle de migrant international, telles que prévues dans le cadre juridique et utilisées dans la pratique nationale en Guinée, sont conformes aux définitions recommandées par les Nations Unies<sup>23</sup>. Cependant, seuls quelques-uns ont souligné les similitudes entre les définitions de l'ONU et celles utilisées dans le cadre juridique en Guinée. Une structure répondante a également précisé que les définitions de tous les concepts présentés dans le questionnaire (annexe II) sont en conformité avec les pratiques du Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile ainsi que le Ministère des Affaires Étrangères et des Guinéens de l'Étranger. Dans l'ensemble, les structures répondantes présentaient des réponses différentes concernant les concepts et les définitions liés à la migration. Lors des consultations, les participants ont souligné l'existence de définitions concrètes de concepts clés relatifs à la migration. D'après les participants, ces concepts ont été définis dans le RGPH 2014. Les participants ont souligné que contrairement à la définition recommandée par l'ONU, un migrant est considéré en tant que tel lorsqu'il réside dans un pays pour une durée d'au moins six mois effectifs ou avec qui a l'intention de passer au moins six mois hors de sa localité de résidence habituelle.

<sup>20</sup> Stratégie Nationale de Développement de la Statistique 2016-2020, disponible sur : [http://www.stat-guinee.org/images/Publications/INS/autres/SNDS%202016-%202020\\_Version%20finale%20CNS%201.pdf](http://www.stat-guinee.org/images/Publications/INS/autres/SNDS%202016-%202020_Version%20finale%20CNS%201.pdf)

<sup>21</sup> Loi Nr. L/2014/019/AN. Le but de cette loi est de définir le système statistique juridique, organisationnel et national ainsi que les principes fondamentaux régissant les activités de production et de diffusion des statistiques officielles en Guinée.

<sup>22</sup> Décret D/2015-152 PRG/SGG sur les modalités de gestion des ressources financières de la Statistique Nationale Programme; Décret A/2015/N 4027/MP concernant la création, la composition, l'attribution et le fonctionnement de comités spécialisés; Commande A / 2015 / N 4028 / MP fixant des règles détaillées de communication des données aux départements et organismes statistiques du système statistique national par les organismes administratifs et publics; Ordre A / 2015 / N 4029 / Député désignant les membres du Conseil national de la statistique; Décret A / 2015 / N 6042 / MP / SGG / CAB décrétant les membres du Conseil national de la statistique.

<sup>23</sup> UNDESA 2012 : Boîte à outils sur les migrations internationales

## 2. LES DONNÉES LIÉES À LA MIGRATION EN GUINÉE : SOURCES ET STRUCTURES CONCERNÉES

### 2.1. Aperçu de la disponibilité des données sur la migration, des sources de données et du niveau de désagrégation

#### *a. Cartographie des principales entités responsables de la collecte, de l'analyse et de la diffusion des données*

En Guinée, diverses structures sont directement ou indirectement impliquées dans la collecte, l'analyse et la diffusion des données migratoires. Sur la base de la recherche effectuée dans le cadre de la présente évaluation, les entités suivantes ont été identifiées comme les principales structures travaillant sur les aspects liés à la migration, y compris les données migratoires. Tout d'abord, la Loi sur l'Organisation et la Régulation des Activités Statistiques identifie l'INS comme structure technique et organe exécutif central du système statistique national<sup>24</sup>. En outre, d'autres structures, au sein de différents ministères, recueillent et gèrent des données relatives à la migration<sup>25</sup>. Dans l'exercice de leurs fonctions, les ministères suivants recueillent et gèrent les données sur les migrations<sup>26</sup> :

- **Le Ministère des Affaires Etrangères et des Guinéens de l'étranger (MAEGE)**, par l'intermédiaire de sa **Direction Générale des Guinéens de l'Etranger (DGGE)**, gère des informations sur les Guinéens qui s'inscrivent auprès des consulats et ambassades de Guinée à l'étranger.
- **Le Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile (MSPC)**, par l'intermédiaire de sa **Direction Centrale de la Police aux Frontières (DCPAF)**, recueille et gère les données sur les documents d'identité ainsi que des informations sur les visas d'entrée et de sortie.
- **Le Ministère de l'Administration du Territoire et de Décentralisation (MATD)** recueille et gère les informations sur les recensements de population, l'état civil et les naissances par l'intermédiaire de sa **Direction Nationale-Décentralisation (DND)**. De plus, le ministère recueille et gère les données sur les rapatriés par l'entremise de son service **d'évaluation**.

En plus des structures gouvernementales citées ci-dessus, les ministères suivants collectent des données pertinentes sur la migration, dans le cadre de leurs activités<sup>27</sup> :

- **Le Ministère de la Jeunesse et de l'Emploi des Jeunes (MJEJ)**, par l'intermédiaire de sa Direction Nationale de l'Emploi des Jeunes (DNEJ), recueille et gère les données sur la migration de la main-d'œuvre et les rapatriés.
- **Le Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation (MENA)** gère les données sur les élèves étrangers et les enfants migrants inscrits dans le système scolaire.
- **Le Ministère de l'Action Sociale, de la Promotion Féminine et de l'Enfance (MASPFE)** recueille des données sur les femmes et les enfants, y compris dans le contexte de la migration et de la traite des êtres humains.

Toutes les structures interrogées lors du questionnaire ont indiqué être impliquées, de façon directe ou indirecte par l'exercice de leurs fonctions, dans la collecte et traitement des données liées à la migration. Certaines de ces structures ont indiqué avoir pris part dans l'élaboration de la politique migratoire, notamment par l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation d'aspects des politiques nationales qui sont relatives au mandat de leur direction.

<sup>24</sup> Loi Statistique et textes d'application, Article 6, disponible sur : <http://www.stat-guinee.org/PUB/SSN/loiStatistique2016.pdf>

<sup>25</sup> Loi Statistique et textes d'application, Article 7, disponible sur : <http://www.stat-guinee.org/PUB/SSN/loiStatistique2016.pdf>

<sup>26</sup> Les ministères identifiés dans cette section et les renseignements concernant les données recueillies sont fondés sur la rétroaction des structures intimées.

<sup>27</sup> Les ministères identifiés dans cette section et les renseignements concernant les données recueillies sont fondés sur la rétroaction des structures intimées.

Outre les structures nationales travaillant sur les données liées à la migration, des organisations internationales telles que l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM)<sup>28</sup> ainsi que le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (UNHCR) et l'UNICEF travaillent en étroite collaboration avec les institutions gouvernementales et non gouvernementales afin de renforcer les capacités de données. Ces structures recueillent et analysent également des données sur la migration.

## b. Principales sources de données

Les sources de données actuellement utilisées en Guinée sont les suivantes :

- **Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH).** L'objectif principal du recensement, effectué par l'INS, est de recueillir des données sur les caractéristiques démographiques et socio-économiques de la population résidente. Jusqu'à présent, trois recensements ont été effectués, en 1983<sup>29</sup>, 1996<sup>30</sup> et 2014<sup>31</sup>. Le RGPH 2014 comprenait des questions sur les migrations internes et internationales, telles que le lieu de naissance, le lieu de résidence actuel, le lieu de résidence à une date précise avant le recensement et la durée de résidence en Guinée. L'émigration internationale au cours des 6 dernières années a également été enregistrée<sup>32</sup>. En outre, des questions sur le nombre de départs d'étrangers depuis 2007<sup>33</sup> et la principale raison de départ ont été incluses dans le recensement.
- **Dossiers administratifs.** Les registres administratifs (tels que les registres de population ou les registres des étrangers), d'autres sources administratives (comme les permis de séjour, les permis de travail ou les demandes d'asile) ainsi que les données recueillies aux frontières fournissent d'autres données pertinentes à la migration. En Guinée, les données administratives sont collectées et gérées par des structures telles que la DCPAF, les directions au sein du MATD ainsi que les ambassades et les consulats à l'étranger.

D'autres sources pertinentes de données sur les migrations, non compilées par le gouvernement Guinéen, sont les suivantes :

- **Profil migratoire en Guinée.** Un profil migratoire axé sur les principaux aspects liés à la migration a été compilé par le KCMD en 2016<sup>34</sup>, sur la base des données de l'UNDESA, du HCR, de l'OCHA, de l'OCDE, du JRC, de la FAO, de l'OIT, de l'UNESCO, de l'OMS, de l'ACLED, de la Banque Mondiale, et de l'IEP. En outre, un nouveau profil migratoire a été rédigé par l'OIM et est en cours de révision.

## c. Disponibilité des données désagrégées

Toutes les structures répondantes ont indiqué qu'elles désagrégeaient les données dans une certaine mesure. La plupart des structures interrogées ont signalé avoir collecté des données désagrégées basées sur des indicateurs tels que la date de naissance et la citoyenneté. Certaines ont signalé l'existence de données désagrégées par pays de naissance, sexe, niveau d'éducation, état d'emploi et état familial. La moitié des structures interrogées ont déclaré utiliser des indicateurs tels que le numéro d'identification<sup>35</sup> ainsi que des renseignements sur les membres de la famille. Certaines données sont, mais dans une moindre mesure, également désagrégées par la durée de la validité des permis, le niveau de compétence, le secteur d'emploi, les envois de fonds, l'intégration dans le système scolaire, l'intégration dans le système de santé ainsi que l'intégration dans le système de logement.

<sup>28</sup> <https://www.iom.int/countries/guinea>

<sup>29</sup> RGPH 1983- <http://catalog.ihsn.org/index.php/catalog/408>

<sup>30</sup> RGPH 1996- <http://catalog.ihsn.org/index.php/catalog/408/study-description>

<sup>31</sup> RGPH 2014- <http://www.stat-guinee.org/index.php/publications-ins/rapports-d-enquetes/category/113-rgph-2014>

<sup>32</sup> RGPH 2014- [http://www.stat-guinee.org/images/Publications/INS/RGPH3/RGPH3\\_migration.pdf](http://www.stat-guinee.org/images/Publications/INS/RGPH3/RGPH3_migration.pdf)

<sup>33</sup> Le choix de 2007 comme année de référence est justifié par des problèmes politiques rencontrés par la Guinée à partir de cette date, ce qui aurait poussé une partie de la population à émigrer.

<sup>34</sup> KCMD 2016. Profil migratoire en Guinée 2016.

<sup>35</sup> Le numéro d'identification fait référence au numéro utilisé par chaque structure pour identifier les migrants dans leur base de données.

## 2.2. Défis en matière de collecte et gestion de données liées à la migration

Malgré certaines bonnes pratiques en matière de collecte, d'analyse et de gestion de données liées à la migration en Guinée, des défis subsistent en ce qui concerne la coordination entre les différentes parties prenantes, la qualité et le partage des données.

Tout d'abord, les données disponibles ne sont pas toujours à jour et fiables. Les processus de collecte de données sont encore à améliorer afin de recueillir des données complètes sur la migration. Jusqu'à présent, le recensement général a été réalisé avec une fréquence irrégulière et d'autres enquêtes sur les migrations n'ont été réalisées que sur une base ad hoc. Les données provenant de sources administratives sont encore fragmentées et liées aux fonctions administratives qu'elles étaient censées appuyer lors du processus de collecte.

En outre, les données restent peu partagées et difficiles d'accès. Les pratiques de partage de données sont encore peu fréquentes. Bien que toutes les structures répondantes aient déclaré pouvoir partager des micro-données et des statistiques anonymes dans leur département ou unité respectif, la plupart ne le font que sur demande. Seules quelques structures ont déclaré partager des données et des statistiques avec leurs collègues sur une base hebdomadaire ou mensuelle. Il en va de même pour le partage de micro-données anonymes et de statistiques au-delà des départements et unités. Les micro-données anonymes, les statistiques et les rapports sont rarement mis à la disposition du public. Seulement trois structures répondantes ont indiqué partager des micro-données avec le public.

Améliorer le partage et l'accessibilité des données serait essentiel pour améliorer la coordination entre les différentes entités en ce qui concerne la collecte et la gestion des données sur les migrations. Les données sur les migrations sont encore dispersées entre diverses structures et un mécanisme de coordination entre les ministères qui recueillent des données pertinentes serait nécessaire pour exploiter toutes les données disponibles pour leur analyse et utilisation à des fins d'élaboration de politiques basées sur les faits.

Bien qu'il soit essentiel d'améliorer la coordination entre les différentes entités pour permettre une approche globale de la gestion des migrations, il est également nécessaire de veiller à ce que les systèmes de partage de données soient sécurisés et que les données personnelles soient protégées et sauvegardées par des procédures administratives adéquates.

### Besoins et priorités rapportés par les structures interrogées

Certaines structures ont souligné les besoins et les priorités clés en matière de données sur les migrations en Guinée. Pour commencer, certaines structures ont indiqué qu'il serait nécessaire d'établir un organisme de coordination pour centraliser les données sur les migrations et produire régulièrement des statistiques dans ce domaine. En outre, l'amélioration de la coordination pratique entre les différentes parties prenantes et l'organisation de formations pour les spécialistes travaillant sur les données migratoires ont été mentionnées comme étant nécessaires. Des mesures telles que l'invitation d'experts internationaux à partager leur expertise et le partage de données avec d'autres pays ont également été jugées importantes par une structure répondante.

En plus des priorités mentionnées ci-dessus, certaines structures interrogées ont mentionné la nécessité d'améliorer la coordination entre les diverses entités travaillant sur des données relatives à la migration. De plus, une structure interrogée a souligné l'importance de l'échange d'expériences ainsi que la nécessité d'un renforcement de capacités.

## IV. RECOMMANDATIONS PRÉLIMINAIRES ET BESOINS DE FORMATION

Sur la base de la présente évaluation, le plan d'action suivant est proposé afin de répondre aux besoins à court, moyen et long terme.

### I) Besoins qui peuvent être pris en compte à court terme, y compris dans le cadre du programme SSS financé par le DFID

#### *Développement des capacités*

- a) **Développer des capacités de collecte, d'analyse et de gestion des données liées à la migration.** Des capacités efficaces de collecte, d'analyse et de gestion des données sont essentielles pour améliorer la maîtrise des données au sein des entités ministérielles chargées de la collecte des données administratives. Le renforcement des capacités pourrait se faire par le biais de sessions de formation qui pourraient cibler les points focaux techniques des structures concernées, mais aussi inclure les décideurs, dans le but d'assurer une communication plus efficace entre les acteurs techniques et politiques. Ces mesures de formation pourraient être mises en œuvre par le biais d'activités de formation ou d'activités adaptées aux besoins spécifiques de chaque unité/département.
- b) **Développer des capacités de désagrégation des données.** Des capacités efficaces de désagrégation des données sont nécessaires pour améliorer l'élaboration de politiques fondées sur des données factuelles. Dans un premier temps, il faudrait définir les priorités en matière de désagrégation des données en fonction des besoins (par exemple, le suivi de la mise en œuvre des politiques nationales de développement et des cadres stratégiques mondiaux tels que le mécanisme de coordination mondiale et le programme d'action pour le développement durable à l'horizon 2030). Dans un deuxième temps, il faudrait évaluer la faisabilité technique et financière d'améliorer la désagrégation des données dans le cadre des structures existantes de collecte de données. Cela permettrait de formuler des recommandations sur les moyens possibles d'améliorer les données relatives à la migration en Guinée, comme l'inclusion de questions ciblées dans les formulaires administratifs. Enfin, des mesures de formation pourraient être mises en œuvre en ciblant les points focaux techniques des structures concernées.
- c) **Améliorer les connaissances sur les concepts et les définitions liés à la migration.** L'application de concepts harmonisés et de définitions sur la migration sont recommandés à des fins de comparaison nationale et internationale. Pour que cela soit efficacement abordé, il est important que les utilisateurs et les producteurs de données aient une compréhension commune des concepts utilisés ainsi que de leur définition dans le cadre et la pratique juridiques nationale. La présente évaluation a montré que les connaissances de concepts et définitions varient d'une structure gouvernementale à l'autre. Les données sur les migrations devraient comporter un élément portant sur les concepts et les définitions liés à la migration afin d'assurer une compréhension commune et d'améliorer la qualité des données.
- d) **Améliorer la sensibilisation aux processus politiques régionaux et mondiaux et à leurs conséquences pratiques en termes de données sur les politiques.** Les politiques régionales et mondiales – telles que l'Agenda 2030 et le PMM – appellent à une meilleure utilisation des données sur les migrations pour l'élaboration de politiques fondées sur des données factuelles. Pour répondre efficacement à cet appel, il est essentiel de veiller à ce que les individus et les institutions responsables de la gestion des données soient conscients des besoins prioritaires en matière de données en relation avec les engagements mondiaux et leur mise en œuvre au niveau national. Toutefois, la présente évaluation a montré que la connaissance des processus politiques mondiaux varie d'une entité à l'autre. La formation et la mise en place de plates-formes de partage de l'information ou de bulletins périodiques pourraient être des solutions possibles pour tenir les parties prenantes au courant de l'évolution des politiques pertinentes aux niveaux mondial et régional.



## II) Besoins qui peuvent être abordés à moyen terme :

### *Coordination nationale*

- e) **Assurer un dialogue régulier entre les producteurs et les utilisateurs de données.** Une communication efficace sur les priorités politiques et les données nécessaires, conformément aux stratégies nationales de développement, est cruciale afin de faciliter l'utilisation des données pour l'élaboration des politiques. Cela pourrait se faire par la mise en place de structures de consultation formelles et informelles et par le biais de réunions régulières réunissant des personnes responsables de la collecte et de l'analyse des données et des personnes ayant des fonctions d'élaboration des politiques à travers les ministères concernés.

### *Équipement technique*

- f) **Améliorer l'équipement technique.** Un équipement informatique efficace est également nécessaire pour l'analyse et la gestion des données. Toutefois, certaines structures ont indiqué que les registres de données sont toujours sur papier, ce qui rend plus difficile l'analyse, le traitement et le partage des données. Le niveau d'informatisation des services devrait être amélioré.

## III) Besoins qui devront être pris en compte à long terme :

### *Coordination nationale*

- g) **Établir des canaux formels de partage et de communication des données entre les directions et les unités au niveau interministériel et intra-ministériel.** La présente évaluation a montré qu'il y a place à l'amélioration des pratiques de communication et de partage de données. Les canaux qui pourraient être établis consisteraient à organiser des réunions de façon continue et de désigner des points focaux. Cela devrait se faire par le biais d'une approche participative, en impliquant également des structures qui n'ont qu'un mandat indirect sur la migration. En outre, les données sur les migrations devraient être mises à la disposition des institutions qui surveillent la mise en œuvre des ODD et du PMM, afin de permettre une intégration efficace de la migration dans les stratégies nationales et mondiales de développement. Cela pourrait se faire par l'intermédiaire d'un groupe de travail national sur les données migratoires. En outre, il serait nécessaire de s'assurer que les systèmes de partage de données soient sécurisés et que les données personnelles soient protégées et sauvegardées par des procédures administratives adéquates.

## V. CONCLUSION

La conjoncture des données relatives à la migration en Guinée est encore en développement, témoignant de l'engagement du gouvernement national à renforcer ses capacités dans ce domaine, conformément au premier objectif du PMM. Cette évaluation a montré que différents départements et unités collectent, analysent et gèrent les données liées aux questions migratoires dans le cadre de leur travail. Cependant, les données relatives à la migration semblent parfois incomplètes, fragmentées et dispersées à travers différentes structures. La mise en place d'un mécanisme efficace assurant la coordination de la collecte, de l'analyse et de la gestion des données pourrait être envisagé. Les pratiques relatives à la communication et au partage des données au sein des ministères et entre ceux-ci pourraient être renforcées. L'informatisation de la gestion des données pourrait par ailleurs être encore améliorée.

Le Gouvernement de la Guinée a montré son engagement et a développé de nombreux efforts pour améliorer son dispositif de gestion des données sur la migration. La Guinée a élaboré une Politique Nationale de Migration qui a été récemment validée par le groupe technique travaillant sur les aspects liés à la migration. En outre, des politiques migratoires spécifiques, telles que la migration de la main d'œuvre, la mobilisation de la diaspora, la lutte contre la traite des êtres humains ainsi que la gestion des frontières, pourraient suivre l'adoption de la politique migratoire nationale.

L'adoption d'une Stratégie Nationale de Développement de la Statistique (SNDS) 2016—2020 représente également un progrès significatif. Il serait important de veiller à ce que ces processus soient harmonisés et mis en œuvre. Cela constituerait une étape importante vers la mise en place d'un système efficace de gestion de données relatives à la migration, capable d'assurer le soutien de politiques fondées sur des données factuelles, l'intégration de la migration dans les stratégies de développement nationales ainsi que les initiatives continentales et régionales. En outre, cela représenterait une étape essentielle dans le suivi des progrès en matière de gestion et de mise en œuvre du Programme de Développement Durable à l'Horizon 2030 et du PMM.

## ANNEXES

### ANNEXE I : Agenda de l'atelier d'évaluation des données

<b>09H15-09h30</b>	<p>Accueil des participants</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>o Présentation des participants venant des différents départements Ministériel et Directions.</li> </ul>
<b>09h30-10h00</b>	<p>Présentation du projet</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>o Briève explication du contexte du projet par les facilitateurs ;</li> <li>o Point sur le l'objectif principal de l'atelier ;</li> <li>o Présentation et lecture collective du questionnaire avec les participants.</li> </ul>
<b>10h00-10h15</b>	<p>Pause-café</p>
<b>10h15-13h00</b>	<p>Administration du questionnaire</p> <p>Lors de l'administration du questionnaire, les points suivants ont été abordés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>o Le contexte de la collecte de données migratoires dans les différents départements/ directions en Guinée ;</li> <li>o Les fonctions assurées en matière de migration au niveau des départements/unités en Guinée ;</li> <li>o La gestion de la base de données et système de registration en usage dans les départements.</li> <li>o Les types de bases de données/ systèmes des inscriptions /sources de données existantes dans les différentes directions ;</li> <li>o Les types d'informations collectées par les différents départements/directions ;</li> <li>o Le format et la fréquence de la collecte de données et de l'insertion dans les bases de données/registres au niveau de chaque département ;</li> <li>o Les pratiques de partage de données dans les départements/unités ;</li> <li>o La potentialité des départements à contribuer à des statistiques sur la migration ;</li> </ul>
<b>13h00-14h00</b>	<p>Pause déjeuner</p>
<b>14h00-16h00</b>	<p>Administration du questionnaire</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>o Les suggestions sur la manière d'améliorer la qualité des données et des statistiques sur la migration dans les différents départements/directions en Guinée ;</li> <li>o La satisfaction et la qualité des données sur la migration et des systèmes de gestion de données sur la migration dans chaque département/unité.</li> </ul>

## ANNEXE II : Questionnaire de cartographie des données pour l'évaluation de la disponibilité et qualité des données

*Données sur la Migration : Sources, Partage et Compatibilité*

### QUESTIONNAIRE

AUTORITÉ DE L'ÉTAT

---

DEPARTEMENT/UNITÉ

---

POSTE

---

NOM

---

CONTACT

---

DATE

---

*Cher enquêté,*

*OIM [pays] et le Centre Global d'Analyse des Données sur la Migration (GMDAC) de l'OIM aimeraient vous demander votre aide dans l'élaboration d'une cartographie des sources de données sur la migration disponibles en [pays]. L'OIM développe en ce moment le projet « Renforcement des capacités des gouvernements à développer des politiques de protection basées sur des données factuelles », qui est une composante de l'initiative DFID « Safety, support and solutions business case in the Central Mediterranean Route ». Le but de ce projet est d'améliorer la collecte, l'analyse et l'utilisation de données de qualité, actualisées et désagrégées sur la migration, afin d'éclairer la formulation de politiques migratoires basées sur les faits et de permettre l'intégration de la migration dans les stratégies nationales de développement de cinq pays en Afrique de l'Ouest, Centrale et du Nord.*

*Ce questionnaire s'adresse à vous en tant qu'expert en migration, que ce soit en tant que pourvoyeur ou en tant qu'utilisateur des données sur la migration. Votre contribution est très importante pour aider à évaluer la disponibilité actuelle des données ainsi que les structures en charge de l'analyse et de la diffusion.*

*Par ailleurs, votre compréhension de la situation au/en [pays] est déterminante pour identifier les lacunes et les défis ainsi que pour définir les opportunités d'appui et de renforcement des capacités.*

*Merci pour votre contribution !*



## A. CONTEXTE DE LA COLLECTE DE DONNÉES MIGRATOIRES DANS VOTRE PAYS

1 Veuillez indiquer si les éléments suivants sont mis en place dans votre pays. Si oui, veuillez s'il vous plaît nous donner plus d'informations.

Cocher si applicable

1.1	STRATÉGIES NATIONALES SUR LA MIGRATION Veuillez fournir davantage de renseignements :	
1.2	POLITIQUES NATIONALES SUR LA MIGRATION Veuillez fournir davantage de renseignements :	
1.3	GROUPES DE TRAVAIL SUR LA MIGRATION : Veuillez fournir davantage de renseignements :	
1.4	AUTRES (Veuillez préciser) : Veuillez fournir davantage de renseignements :	
2	Veuillez indiquer les traités internationaux en matière de migration qui ont été ratifiés par votre pays.	
3	Quel acteur étatique est en charge de coordonner la collecte et compilation des données afin d'évaluer les progrès réalisés par rapport aux Objectifs de Développement Durable au niveau national ?	
4	Quel acteur étatique est en charge de coordonner la collecte et compilation des données afin d'évaluer les progrès réalisés par rapport à l'atteinte des objectifs du Pacte mondial pour les migrations sûres, ordonnées et régulières au niveau national ?	
5	<b>Comparaison des définitions nationales et internationales en matière de migration</b> Veuillez indiquer les définitions des concepts suivants, selon le cadre légal national (le cas échéant) et selon l'usage national. L'utilisation des définitions recommandées par les Nations Unies par rapport à la mesure de la migration internationale est recommandée pour permettre une comparaison.	



Terme/Concept	Définition de l'ONU	Cadre Légal National	Pratique nationale
Immigration	L'établissement, par une personne, de sa résidence habituelle, pour une période atteignant ou supposée atteindre douze mois au moins, sur le territoire d'un État membre après avoir eu précédemment sa résidence habituelle dans un autre État membre ou dans un pays tiers		
Migrant International	Une personne qui change son pays de résidence habituelle		
Résidence habituelle	L'endroit où une personne passe habituellement sa période de repos quotidien, sans tenir compte d'absences temporaires à des fins de loisirs, de vacances, de visites à des amis et à des parents, d'activités professionnelles, de traitement médical ou de pèlerinage religieux ou, à défaut, le lieu de résidence légale ou officielle		
Migrant de longue durée	Une personne qui déménage dans un pays différent de sa résidence habituelle pour une période d'au moins un an (12 mois), de manière à ce que le pays de destination devienne son nouveau pays de résidence habituelle. Cette personne sera un émigrant de longue durée pour le pays de départ et un immigré de longue durée pour le pays de destination		
Migrant de courte durée	Une personne qui déménage dans un pays différent de sa résidence habituelle pour une période d'au moins 3 mois, mais moins d'un an (12 mois), fait exception pour les cas où ce mouvement a lieu pour des vacances, des visites aux amis ou parents, des affaires, du traitement médical ou du pèlerinage religieux. Aux fins des statistiques internationales sur la migration, le pays de résidence habituelle des migrants à courte durée est considéré comme étant le pays de destination pour la période qu'ils y passent		
Nationalité	Le lien juridique particulier entre une personne et l'État dont elle relève, acquis à la naissance ou par naturalisation, que ce soit au moyen d'une déclaration, d'un choix, d'un mariage ou par d'autres moyens, conformément à la législation nationale		
Pays de naissance	Le pays de résidence (dans ses frontières actuelles, si l'information est disponible) de la mère au moment de la naissance ou, à défaut, le pays (dans ses frontières actuelles, si l'information est disponible) dans lequel la naissance a eu lieu		

## B. FONCTIONS EN MATIÈRE DE MIGRATION DE VOTRE DÉPARTEMENT/UNITÉ :

6

Veillez indiquer les fonctions assurées par votre département/unité et donner plus d'informations sur les responsabilités de votre département/unité pour chaque fonction.

Cocher si applicable

6.1	DEVELOPPEMENT DES POLITIQUES MIGRATOIRES (conseils politiques, élaboration de politiques, etc.) Veillez spécifier les responsabilités de votre département/unité :	
6.2	DEVELOPPEMENT DES LOIS MIGRATOIRES (élaboration de lois, formulation de commentaires sur des lois élaborées par d'autres départements/ministères, etc.) Veillez spécifier les responsabilités de votre département/unité :	
6.3	GESTION DES MIGRATIONS (délivrance de visas, identification des étrangers sans document, support à la diaspora, etc.) Veillez spécifier les responsabilités de votre département/unité :	
6.4	AUTRES : Veillez spécifier les responsabilités de votre département/unité :	

## C. BASE DE DONNÉES ET SYSTÈMES DE REGISTRATION EN USAGE DANS VOTRE DÉPARTEMENT/UNITÉ :

7

Veillez indiquer les bases de données/ registres disponibles dans votre département/unité

Cocher si applicable

	Types de bases de données/ système des inscriptions /sources de données :	Le texte juridique qui régit cette source (le cas échéant) :
C1		
C2		
C3		
C4		

8

Veillez donner plus de détails sur le type d'informations collectées par votre département/unité.

Veillez s'il vous plaît spécifier les informations collectées par chaque base de données/registre/source de données (Vous pouvez les lister comme C1, C2... comme indiqué dans la table précédente).

INFORMATIONS RÉCOLTÉES :		Cochez si oui	Spécifiez le type de source de données/registre/autre.
A	<i>Date de naissance</i>		
B	<i>Nationalité</i>		
C	<i>Pays de naissance</i>		
D	<i>Pays de résidence précédente</i>		
E	<i>Numéro d'identification</i>		
F	<i>Genre</i>		
G	<i>Information sur membres de la famille</i>		
H	<i>Durée de validité des permis</i>		
I	<i>Premier permis ou renouvellement</i>		
J	<i>Niveau d'éducation</i>		
K	<i>Niveau de qualification</i>		
L	<i>Situation d'emploi</i>		
M	<i>Secteur d'emploi</i>		
N	<i>Situation de famille</i>		
O	<i>Envoi de fonds</i>		
P	<i>Intégration dans le système scolaire</i>		
Q	<i>Intégration dans le système de santé</i>		
R	<i>Intégration dans le système de logement</i>		
S	<i>Raisons de la migration</i>		
T	<i>Emploi</i>		
U	<i>Regroupement familial</i>		
V	<i>Protection humanitaire</i>		
W	<i>Autre (veuillez spécifier)</i>		

9	Veuillez spécifier le format et la fréquence de la collecte de données et de l'insertion dans les bases de données/registres Veuillez s'il vous plaît le faire pour chaque base de données/registre/source de données indiquée.					
9.1	Format et la fréquence de la collecte de données					
		En continu	Une fois par semaine	Une fois par mois	Une fois par an	Autre/ Veuillez spécifier
	Format de la collecte de données (documents papier, Registres électroniques tels que Microsoft Word/Excel/ autre software, ou autre)					
9.2	Format et la fréquence de l'insertion de données dans les bases de données/registres					
		En continu	Une fois par semaine	Une fois par mois	Une fois par an	Autre/ Veuillez spécifier
	Format de la collecte de données (documents papier, Registres électroniques tels que Microsoft Word/Excel/ autre software, ou autre)					

9.3	Etes-vous satisfait(e) des formats de données utilisés dans votre département/unité ?	
9.4	Etes-vous satisfait(e) de la fréquence de collecte et insertion des données ?	
9.5	Selon vous, quels sont les points d'amélioration ?	

10	Veuillez indiquer comment votre département/unité utilise des données à des fins statistiques.					
10.1	Préparez-vous des statistiques/rapports sur la base des bases de données/ registres utilisés dans votre département/unité?					
		Sur demande	Une fois par semaine	Une fois par mois	Une fois par an	Jamais
						Veuillez aller directement à la question 11.
	<i>Veuillez fournir plus de détails</i>					
10.2	Veuillez indiquer quels indicateurs vous utilisez à des fins statistiques. Veuillez également spécifier les variables en fonction desquelles vous désagrégez ces indicateurs, à partir de la liste indiquée. Si nécessaire, vous pouvez ajouter d'autres lignes.					
	Indicateur (Nombre des permis/documents délivrés, nombre d'immigrants dans le pays, nombre de citoyens qui vivent à l'étranger, etc.)			Variables de désagrégation : 1-nationalité, 2-âge, 3-genre, 4-pays de naissance, 5-raisons de la migration, 6- durée de la validité du permis, 7-autre		

10.3	Formulez-vous des conseils politiques sur la base de ces statistiques/rapports ?
------	--

Cocher si oui

	Veuillez fournir plus de détails.	
--	-----------------------------------	--

11	Veuillez fournir des informations sur les pratiques de partage de données dans votre département/unité.			
11.1	Partagez-vous des données et/ou des statistiques à l'intérieur de votre département/unité ?	0 jamais, 1 sur demande, 2 parfois, 3 une fois par semaine, 4 une fois par mois, 5 une fois par an, 6 autre		
		Cochez si oui	Fréquence	Avec qui?
	Partagez-vous des micro-données anonymisées ?			
	Partagez-vous des statistiques agrégées et/ou des rapports ?			
11.2	Partagez-vous des données et/ou des statistiques à l'extérieur de votre département/unité ?			
		Cochez si oui	Fréquence	Avec qui?
	Partagez-vous des micro-données anonymisées ?			
	Partagez-vous des statistiques agrégées et/ou des rapports ?			



11.3	Mettez-vous des données et/ou statistiques à disposition du public ?			
		Cochez si oui	Fréquence	Avec qui?
	Mettez-vous à disposition du public des micro-données anonymisées ?			
	Mettez-vous à disposition du public des statistiques agrégées et/ou des rapports ?			
11.4	Avez-vous accès aux micro-données collectées par d'autres départements/ministères/agences ?			
		Cochez si oui	Fréquence	Avec qui?
	Accès direct			
	Accès indirect			
11.5	Etes-vous satisfait(e) de l'accès que vous avez aux données produites par d'autres départements/ministères/agences ?			

## D. POTENTIEL DE VOTRE DÉPARTEMENT/UNITÉ À CONTRIBUER À DES STATISTIQUES SUR LA MIGRATION

12		Veuillez sélectionner les indicateurs pour lesquels votre département/unité pourrait fournir des données. Veuillez aussi spécifier les variables selon lesquelles les données disponibles dans votre département/unité pourraient être désagrégées. Si possible, veuillez indiquer aussi le nom des bases de données/registres concernés.	
Article	Indicateur	Variables	Base de données/registre qui pourrait être utilisé pour produire des données sur cet indicateur
		Variables 1-âge, 2-genre, 3-nationalité, 4pays de naissance, 5. citoyen de la CEDEAO ou pas, 6-pays de résidence habituelle précédent, 7- pays de prochaine résidence habituelle, 8. Situation de famille 9 -Raisons de la migration, 10. statut légal (régulier/ irrégulière) 11. Autre (veuillez spécifier)	
A	Stocks d'immigrants (nombre d'immigrants dans le pays dans un moment donné)		
B	Afflux de migrants (nombre de migrants réentrant dans le pays pendant une période donnée, normalement un an)		
C	Sortie des migrants (nombre de migrants sortant du pays pendant une période donnée, normalement un an)		
D	Population étrangère qui a un emploi		
E	Nombre de permis de travail délivrés		
F	Nombre de permis de travail valides		
G	Travailleurs étrangers qui ont un emploi		
H	Nombre estimé de travailleurs saisonniers étrangers		
I	Nombre d'étudiants étrangers dans le pays		
J	Nombre d'étudiants étrangers arrivés dans le pays pour des raisons d'étude		
K	Nombre de migrants retournés (retour volontaire)		
L	Nombre de migrants retournés par la force (y compris dans le contexte de programmes de réadmission)		
M	Transferts de fonds reçus		
N	Autre indicateur (veuillez spécifier)		

E. VOS SUGGESTIONS SUR LA MANIÈRE D'AMÉLIORER LA QUALITÉ DES DONNÉES ET STATISTIQUES SUR LA MIGRATION DANS VOTRE DÉPARTEMENT/UNITÉ ET DANS VOTRE PAYS

13	Croyez-vous que votre département/unité ait assez de données/statistiques pour exercer ses fonctions de gestion de la migration ?	
	Non Veuillez fournir plus d'informations :	Oui Veuillez aller directement à la question 16

14	Selon vous, de quelles données additionnelles aurait besoin votre département/unité pour améliorer ses fonctions en matière de migration ? Veuillez les indiquer ci-dessous. Veuillez également spécifier le niveau de désagrégation nécessaire.	
		Variables: 1 nationalité, 2 âge, 3 genre, 4 pays de naissance, 5 raison de la migration, 6 validité du permis, 7 autre

15	Lesquelles des mesures indiquées ci-dessous pourraient améliorer les données sur la migration dans votre pays ? Veuillez également indiquer le niveau de priorité que chaque mesure a selon vous.		
	Mesure	Ordre de priorité : 1-Priorité absolue, 2- Priorité moyenne, 3-non prioritaire, 4-autre (veuillez spécifier)	
	1. Assigner à une agence la tâche de coordonner la collecte de données sur la migration par d'autres agences et de produire des statistiques migratoires régulièrement.  Quelle structure pourrait mieux accomplir à cette tâche :		
	Le service de migration <input type="checkbox"/>	Le bureau des statistiques <input type="checkbox"/>	Autre. Veuillez spécifier : <input type="checkbox"/>

2.	Modifier le cadre législatif. Veuillez spécifier lequel:		
	Lois <input type="checkbox"/>	Règlements <input type="checkbox"/>	Autre. Veuillez spécifier : <input type="checkbox"/>
3.	Améliorer la coordination pratique entre agences		
4.	Partager des données avec d'autres pays		
5.	Organiser des formations pour des experts de migration sur les données migratoires		
6.	Développer les infrastructures numériques		
7.	Inviter des experts internationaux à partager leur expertise		
8.	Autre. Veuillez spécifier :		

16	Etes-vous satisfait(e) de la qualité des données sur la migration et des systèmes de gestion de données sur la migration dans votre département/unité? Comment pourraient-ils être davantage améliorés ?

17	Avez-vous d'autres commentaires ou suggestions par rapport aux données et statistiques sur la migration dans votre pays ?

*Merci pour votre collaboration !*

*Vos réponses contribueront à développer un aperçu complet des données sur la migration collectées dans votre pays et des possibilités d'améliorer les statistiques sur la migration et la compréhension du phénomène migratoire.*

## ANNEXE III : Répondants au questionnaire

	Ministère	Département/ Direction / Unité
1	Ministère de la sécurité et de la Protection Civile (MSPC)	Direction Centrale de la Police aux Frontières (DCPAF)
2	Ministère des affaires étrangères et des Guinéens de l'Etranger (MAEGE)	Direction Générale des Guinéens de l'Etranger (DGGE)
3	Ministère de l'Action Sociale, de la Promotion Féminine et de l'Enfance (MASPFE)	Direction Nationale de l'Action Sociale – (DANS)
4	Ministère de l'Administration du Territoire et de Décentralisation (MATD)	Direction Nationale- Décentralisation (DND)
5	Ministère de la Jeunesse et de l'Emploi des Jeunes (MJEJ)	Direction Nationale de l'Emploi des Jeunes (DNEJ)
6	Ministère du Plan et du Développement Economique (MPDE)	Institut Nationale des Statistiques (INS)
7	Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation (MENA)	Bureau de Stratégie et de Développement (BSD)
8	Ministère de l'Action sociale, de la Promotion Féminine et de l'Enfance (MASPFE)	Division Assistance Sociale et Résilience (C'est une division de la DNAS)
9	Ministère de l'action sociale, de la promotion féminine et de l'enfance (MASPFE)	Direction Nationale du Genre et Equité (DNGE)
10	Ministère de l'administration du territoire et de décentralisation (MATD)	Service National des Actions Humanitaires



Foreign, Commonwealth  
& Development Office



**IOM**  
UN MIGRATION

GLOBAL MIGRATION  
DATA ANALYSIS CENTRE

International Organization for Migration  
Global Migration Data Analysis Centre  
Taubenstr. 20-22, D- 10117 Berlin, Germany

Tel.: +49 30 278 778 21 | Fax: +49 30 278 778 98

[gmdac@iom.int](mailto:gmdac@iom.int) | [@IOM\\_GMDAC](https://twitter.com/IOM_GMDAC)